



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté n°SG/2019/015 du 14/10/2019

modifiant l'arrêté n°SG/2019/002 du 25 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion

Rectorat

Chargé de mission
CHSCTA
SG - Direction des
ressources humaines

2019-2020/n°SG-D19-00140

Affaire suivie par
Guillaume LEMERCIER

Téléphone
02 62 48 14 81

Fax
02 62 48 10 60

Courriel
Guillaume.Lemercier@ac-
reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Le recteur de l'académie de La Réunion,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats à l'élection des représentants du personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion établi en date du 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°SG/2019/001 du 11 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté n°SG/2019/002 du 25 février 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion,

Vu la demande de modification du SNALC en date du 10 octobre 2019,

arrête :

Article 1^{er}

La liste des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion est modifiée comme suit :





2/3

au lieu de lire :

Au titre de :	membre titulaire	membre suppléant
SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés CSEN	Laurent LACHERY	Pascal BAUDIN

Lire :

Au titre de :	membre titulaire	membre suppléant
SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés CSEN	Pascal BAUDIN	Laurent LACHERY

La liste des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion ainsi modifiée est annexée au présent arrêté.

Article 2

Le mandat des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion désignés à l'article 1 débutera à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3

Le secrétaire général d'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 14 OCT. 2019

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK



ANNEXE

Liste des représentants du personnel au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de La Réunion

En qualité de membres titulaires :

au titre de FSU Engagé-es au quotidien :

- Cendrine PEIGNON
- Chrystel COMBE

au titre de UNSA Éducation :

- Nicolas BALBINE
- Julien LEBON

au titre de SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés CSEN :

- Pascal BAUDIN

au titre de RÉSISTANCE CGTR - SAIPER - SUD :

- Cédric LENFANT

au titre de FORCE OUVRIÈRE FNEC FP :

- Alain ROQUES

En qualité de membres suppléants :

au titre de FSU Engagé-es au quotidien :

- Béatrice LECOQ
- Bechir BEN-HAMOUDA

au titre de UNSA Éducation :

- Éric CHOUFFOT
- Luc BOYER

au titre de SNALC, SNE, SPLEN-SUP affiliés CSEN :

- Laurent LACHERY

au titre de RÉSISTANCE CGTR - SAIPER - SUD :

- Patrick CORRE

au titre de FORCE OUVRIÈRE FNEC FP :

- Stéphane SURIREY